

VILLE DE SAINT-RAMBERT-D'ALBON
Extrait du Registre des Arrêtés du Maire
ARRÊTÉ N°147-2025

PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Commune de SAINT-RAMBERT-D'ALBON,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière

Vu la demande d'occupation du domaine public par la SAS ANDRE VIAL -78 RUE DU BOURBONNAIS 69000 LYON, pour le stationnement de camions de livraison sur des emplacements de stationnement au droit du «34 AVENUE DR LUCIEN STEINBERG », le 15 SEPTEMBRE 2025 de 7H00 à 18H00.

Considérant que le demandeur ne dispose pas en domaine privatif d'un emplacement permettant le stationnement d'une benne de chantier,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SAS ANDRE VIAL est autorisée à faire stationner ses camions de livraison au droit du «34 AVENUE DR LUCIEN STEINBERG », le 15 SEPTEMBRE 2025 de 07H00 à 18H00.

ARTICLE 2 : Le panneau d'affichage et les barrières seront fournis par les services techniques communaux et mise en place et entretenue par la SAS ANDRE VIAL.

Dans tous les cas, la SAS ANDRE VIAL prendra toutes les mesures de protection utiles et veillera au respect des droits des riverains et à préserver les facilités d'intervention des véhicules du Centre de Secours.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont prévues et réprimées conformément aux dispositions du Code de la Route.

ARTICLE 4 : Le Maire de St-Rambert-d'Albon, la Police municipale de St-Rambert-d'Albon et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera publiée et notifiée à la SAS ANDRE VIAL

Fait à ST RAMBERT D'ALBON, le 28 AOUT 2025
Le Maire, Gérard ORIOL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à ST RAMBERT D'ALBON, le 28 AOUT 2025.
Le Maire,

Gérard ORIOL

